

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 10/06/2025

DELIBERATION N°2025-24 DU COMITE SYNDICAL

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DEFINISSANT LES ENGAGEMENTS DE
BFC FIBRE POUR L'USAGE DE FOURREAUX DU RESEAU DE 1ERE GENERATION
DE NIEVRE NUMERIQUE

Le comité syndical, légalement convoqué le 03 juin 2025 s'est réuni en séance plénière le mardi 10/06/2025 à 15H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Thierry FAVARCQ
Sylvie THOMAS,
Bruno MILLIERE
Yves RIBET,
Jean-Luc VIEREN,
Thierry GUYOT,
Jacques MERCIER

Martine GAUDIN
Gilbert LIENHARD
Alain BOURCIER
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
communauté)
Jean-Luc GAUTHIER (Amognes Cœur
du Nivernais)

Pouvoir de Jean-Charles ROCHARD à Jean-Luc GAUTHIER (Amognes Cœur du Nivernais)

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

---:---:---:---:---:---

Cadre de référence

- + Vu le code général des collectivités territoriales ;
- + Vu l'avenant N° 23 au contrat de concession avec la société NiverTel ;
- + Vu la convention de mise à disposition des installations de génie civil de communications électroniques du 9 juillet 2020 conclue entre Axione et Nivernumérique,
- + Vu le rapport N°7.



✚ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

✚ **D'autoriser** Monsieur le Président du syndicat mixte à signer la convention ci-annexée.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 14 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL

Fabien BAZIN

Pour le Président du Syndicat mixte
et par délégation
Le Directeur

Jean-Dimas MALOT

